



Adresse internet

Consultez les numéros précédents de la Lettre à Lulu sur notre site internet : www.multimania.com/luluzima

La lettre à LULU



Toujours est-il qu'il n'en est rien Irrégulomadaire satirique n°30 - Nov. 2000

LA TEUF À LULU :
10 VOIR AU DOS
NOVEMBRE

ANNULATION

LULU ACCUSÉ DE TOUS LES MOTS

Le procureur de Saint-Nazaire, qui poursuivait Lulu pour s'être gaussé d'un gentil expert judiciaire*, avait déclenché une procédure totalement délirante. Elle s'est révélée complètement nulle.

FÊTE À LULU :
PUNCH À GOGO!



Selon *Ouest-France* et *Presse-Océan* du 18 octobre dernier, la procédure intentée contre Lulu pour «diffamation envers un particulier» devant le tribunal correctionnel de Saint-Naz', a été annulée. Lulu aurait donc gagné le deuxième des trois procès qui lui ont été intentés ces derniers mois. «Aurait» si l'on en croit les journaux, car la justice, si prompt à perquisitionner sans explications au domicile de simples témoins, si rapide à commanditer des «exploits d'huissier» pour convoquer des citoyens devant un juge d'instruction, si généreuse en lettres recommandées pour mettre des journalistes en examen, semble perdre de sa célérité quand il s'agit de signifier auxdits journalistes que leurs ennuis sont terminés. C'est une des leçons que retiendra Lulu au terme de cette procédure délirante qui ne visait pas autre chose, semble-t-il, qu'à impressionner le vilain petit canard.

Lulu a donc gagné sur la forme en raison de la nullité du réquisitoire introductif du procureur. Il faut dire que ce doux procureur n'y était pas allé avec le dos de la cuiller pour poursuivre le journal accusé, rappelons-le, d'avoir mis en cause l'impartialité d'un expert judiciaire, notre vieux pote Hervé Lorieux. Le proc de Saint-Naz' avait carré-

Suite au dos



► Pour avoir narré les conditions de travail des distributeurs de prospectus de la filiale de *Ouest-France* SDP, Lulu écope de son premier procès. Gagné en novembre 99. Et un !



► Deuxième procès à Lulu intenté par Hervé Lorieux, expert judiciaire, fort mécontent de voir ses brillantes expertises étalées dans la presse. Gagné en octobre 2000. Et deux...



► ...Et trois : Reynald Sécher, auteur d'une ravissante BD sur l'histoire de la Bretagne publiée par *Ouest-France*, ne goûte que très modérément la relation de son chef-d'œuvre par Lulu. Audience le 13 novembre au tribunal correctionnel de Nantes.

ment visé des articles du code de procédure pénale relatifs, tenez-vous bien, «*au vol aggravé*» ! S'agissait-il d'une entourloupe pour justifier les curieuses perquisitions effectuées chez les témoins à Lulu, ou d'une grossière erreur de frappe lors de la rédaction du réquisitoire, «*un miracle du copier-coller*» comme l'expliquera embarrassé le représentant du parquet pendant l'audience ? On n'en saura finalement rien, le tribunal glissant allègrement sur l'épisode.

Mais aussi maltraités qu'ils l'aient été, au fil d'une procédure dont la désinvolture est finalement sanctionnée par une annulation pure et simple, les collaborateurs de Lulu ne s'en sortent finalement pas trop mal, au regard des victimes des malfaçons qui n'arrivent toujours pas à faire

reconnaître leur préjudice. Toujours pas ou presque, puisqu'une bonne nouvelle est tombée quelques jours après le procès à Lulu. Le nouvel expert judiciaire nommé dans l'une des deux affaires donnait enfin raison aux particuliers floués, plus de trois ans après les premières expertises d'Hervé Lorieux. Trois lignes qui valent de l'or et qui signifient peut-être la fin de la galère pour les époux David de La Chapelle-Launay, dont l'achèvement de la maison est bloqué en raison de travaux ni faits ni à faire : «*Il semble nécessaire de démolir en totalité les travaux de plâtrerie en raison des malfaçons et non conformités dont ils sont affectés.*» Que ne l'a-t-il écrit plus tôt...

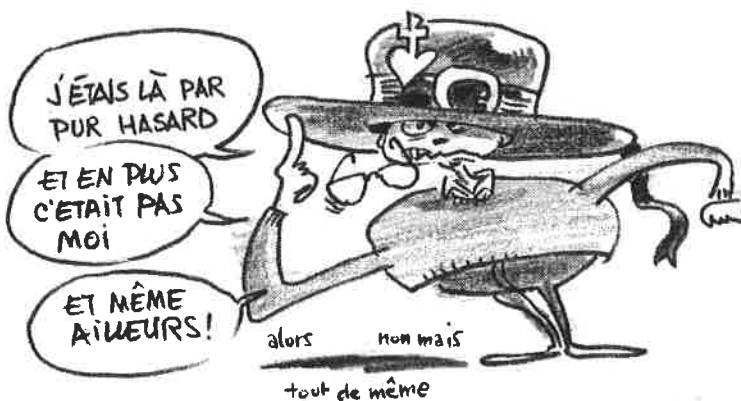
* Voir Lulu n°23-24 (Été 99). «*L'expert couvre les toitures qui fuient.*»

JUGEMENT AVANT-DERNIER

La bonne foi de monsieur Sécher

Auteur d'une édifiante histoire de la Bretagne en bande dessinée republiée par *Ouest-France*, monsieur Reynald Sécher a fait un procès à Lulu*. Ce rapprochement crée des liens indéfectibles, que Lulu a l'audace de croire entachés d'une certaine amitié. C'est donc en vertu de ces liens récents mais profonds et de pur amour du prochain que nous nous faisons un devoir de conseiller à monsieur Sécher de porter une autre plainte en diffamation. Nous dénonçons en effet à sa vindicte les auteurs d'une page d'un site internet**, lesquels prétendent, photos à l'appui, que monsieur Sécher a cotoyé cet été toutes sortes de bigots de choc, sombres pourfendeurs d'avortements et

autres personnages prêchant dans les rangs de l'extrême-droite : l'abbé Pozzeto par exemple, aumônier du centre Charlier fondé par Bernard Antony, (fondateur du journal *Présent*), ou encore l'écrivain



Yves-Marie Adeline, tous deux joyeux drilles de commando anti-IVG. Le tout lors d'un camp de jeunes cathos

traditionnalistes. Les clichés montrent aussi un certain Hugues Petit, collègue historien de monsieur Sécher, par ailleurs dirigeant national du FN et président de la «*Ligue pour la vie*», officine anti-IVG. Ces documents ont sûrement été fabriqués pour nuire à la respectabilité de monsieur Sécher, respectabilité fort considérable***, rappelons-le. Nul doute que ces calomnies et péchés d'accointances présumées seront un jour sanctionnés par la justice des hommes. En attendant le jugement dernier.

* Audience prévue au tribunal correctionnel de Nantes lundi 13 novembre à 14h.

** www.chez.com/rdt/vendee.html

*** À en croire sa revendication dans l'amical procès qu'il a intenté à Lulu, elle vaudrait 800 000 francs, soit la modique somme de 121 959 euros.

Teuf-teuf à fond de train-train

Nos lecteurs les plus attentifs auront remarqué que le dernier numéro à Lulu remonte à la dernière fois, ce qui ne rajeunit personne. Même *Le Sauvage*, ce vil torchon alcoolisé qui n'était pas paru depuis 1996, a réussi à sortir cet automne un numéro exceptionnel (à disposition dans tous les bons troquets de Nantes). Alors, honte sur Lulu ? D'autant plus que le sale gosse de la presse nantaise entreprend de vous faire oublier toutes récriminations à grand renfort de fête, **vendredi 10**

novembre à partir de 19h, sur la Butte Sainte-Anne, dans l'ancienne école de filles des Garennes. Avec punch de bienvenue, musique et chorégraphies personnelles, et le plus mauvais groupe du monde, les trop célèbres Cri du Cru, qui vous présenteront en avant-première le pire de leur dernier spectacle : «*le Gala des vedettes*»... Quant au prochain numéro de *La Lettre à Lulu*, promis-juré-craché, il sort pour fin novembre. Qu'on se le dose.

Ont œuvré à ce numéro : Nicolas de La Casinière, Frap, Philippe Dossier • Mise en page : Nathalie Brodin • Directeur de publication : Éric Chalmel • Producteur : en congé semestriel... • N°ISSN : 1270-4911 • N°CPPAP : 77122AS • Dépôt légal : à parution • Merci à Com Dab' pour tout • Ce numéro exceptionnel de *La Lettre à Lulu* est édité à 600 exemplaires par Espace Repro (Nantes) pour LA LUTTRE À LEULEU Ass. 1901. BP 48603 44186 Nantes cedex 4 • E-mail : luluzimail@calva.net